

# Gérer efficacement un dossier prud'homal

-Référence: **PAP-9**

-Durée: **1 Jours (7 Heures)**

## Les objectifs de la formation

## A qui s'adresse cette formation ?

### POUR QUI :

- Directeurs des Ressources Humaines, responsables Ressources Humaines, dirigeants de PME, assistants(es) RH ou de direction et plus généralement toute personne ayant en charge la gestion du personnel.

## Programme

### • Le conseil des Prud'hommes

- Les différentes compositions : bureau de conciliation, bureau de jugement, référés.
- La répartition des affaires par section.
- Les domaines de compétences du conseil des Prud'hommes : compétences d'attribution et territoriale.
- Exemple Illustrations à partir de cas réels.

### • La procédure devant le Conseil des Prud'hommes

- La saisine du conseil des Prud'hommes par le salarié ou l'employeur.
- Les incidents de procédure : incompétence, irrecevabilité, renvoi, caducité, radiation.
- La phase de conciliation : déroulement et analyse des différentes possibilités laissées aux parties.
- Le barème légal.
- La communication de pièces : qui communique quoi et quand ? Les incidences de l'irrespect du délai de communication.
- La phase devant le bureau de jugement : le principe du contradictoire et de l'oralité.
- La désignation d'un conseiller rapporteur : rôle et déroulement de l'instruction.
- L'expertise devant le conseil des Prud'hommes.
- L'audience de départage : dans quels cas ? Selon quelles procédures ? Echanges Echanges avec les stagiaires à partir de leurs expériences ou des situations qu'ils sont amenés à gérer.

- **La préparation du dossier prud'homal**

- La collecte des pièces.
- Les modes de preuves : validité du témoignage écrit, les relevés GPS, la vidéosurveillance, le constat d'huissier.
- La construction de l'argumentaire : il doit être conforme aux preuves que l'on est en mesure de produire.
- Réflexion collective L'importance de bien gérer le dossier en amont et de ne pas utiliser de moyens illégaux ou irrecevables.

- **Le jugement et les voies de recours**

- L'exécution du jugement.
- La présentation des voies de recours : l'appel, l'opposition.
- Le recours en cassation.
- Interjeter appel d'un jugement : faisabilité et opportunité.
- Former un pourvoi en cassation : une voie de recours très encadrée.
- Réflexion collective Réflexion sur l'opportunité de faire appel au-delà de la possibilité offerte par la loi.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :  
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30  
Casablanca 20340, Maroc